

Sofidel
INNOV
 TION
A W A R D S

EVERYONE IS AN INNOVATOR

“Everyone is an innovator” – SOFIDEL INNOVATION AWARDS 2025”

1. Bénéficiaires

Les Sofidel Innovation Awards sont ouverts à tous les employés permanents et temporaires du Groupe Sofidel, y compris ceux en période d’essai, à condition qu’ils soient en poste au début de l’initiative et le restent jusqu’à sa clôture.

La participation à cette initiative implique l’acceptation pleine et entière, sans réserve, du présent règlement et de toutes ses dispositions.

Les sociétés du Groupe Sofidel ne pourront en aucun cas être tenues responsables de la non-réception des communications liées à l’initiative.

Les participants reconnaissent et acceptent expressément que la participation ne nécessite aucun achat préalable de produits ou de services fabriqués et/ou commercialisés par Sofidel ou ses sociétés affiliées.

La récompense est attribuée en reconnaissance du mérite personnel des lauréats et comme incitation pour ceux qui, par leurs actions, ont contribué à l’impact social et environnemental de l’entreprise. Plus précisément, leur engagement a permis au Groupe Sofidel d’améliorer ses processus, générant un impact positif clair pour la communauté.

2. Définition

Dans notre réalité d’entreprise, l’innovation est toute idée, intuition ou solution permettant d’améliorer concrètement ce que nous faisons : cela peut être une nouvelle façon de travailler, un processus plus efficace, une idée technologique ou organisationnelle qui simplifie, accélère ou valorise notre activité.

L’innovation peut naître d’un petit changement testé dans son propre travail, d’une nouvelle proposition jamais tentée auparavant ou d’une intuition partagée avec l’équipe.

Dans une entreprise où nous travaillons tous ensemble pour atteindre un objectif commun, partager les bonnes pratiques est un devoir envers les collègues et une opportunité de renforcer le travail d’équipe. Les Sofidel Innovation Awards ont été créés pour encourager tous les collaborateurs à innover, à trouver des manières nouvelles ou améliorées d’accomplir leur travail.

Types d’innovation admises:

1. Innovation incrémentale

Petites améliorations concrètes, immédiatement applicables dans la pratique

quotidienne, qui optimisent ce qui existe déjà.

2. Innovation évolutive

Modifications plus larges et structurées qui font évoluer un processus, un produit ou un service. Elles nécessitent un peu plus de planification et de temps.

3. Innovation radicale

Idées entièrement nouvelles, jamais testées auparavant dans l'entreprise, qui peuvent transformer notre manière de travailler ou la valeur que nous offrons. Souvent liées à de nouvelles technologies, à des modèles organisationnels ou à des services innovants.

4. Innovation répliquable

Pratiques ou solutions testées avec succès par un seul bureau, dans un département ou un pays, pouvant être adaptées et déployées dans d'autres contextes de l'entreprise. Il est essentiel qu'elles soient documentées et démontrables, même avec des résultats qualitatifs. L'innovation répliquable ne concerne pas les initiatives déjà largement diffusées au niveau du groupe, ni les idées déjà intégrées dans des politiques ou pratiques établies.

3. Thèmes de l'initiative

L'initiative Sofidel Innovation Awards s'articule autour de sept grands axes thématiques, chacun conçu pour encourager les idées innovantes et contribuer à l'amélioration continue au sein du Groupe Sofidel.

1. Health & Safety – “Safety First” Award

Encourage les idées visant à améliorer les pratiques de santé et de sécurité sur le lieu de travail.

Quelques exemples: nouveaux protocoles de sécurité, équipements de protection avancés, programmes de formation, initiatives pour le bien-être mental, etc.

2. Product Improvement – “Product (R)evolution” Award

Récompense les idées visant à améliorer les produits existants ou à en développer de nouveaux afin d'augmenter la satisfaction client et la compétitivité sur le marché.

Quelques exemples: nouvelles fonctionnalités, optimisation de l'expérience utilisateur, solutions plus durables, etc.

3. Process Improvement – “Efficiency Excellence” Award

A pour objectif d'améliorer l'efficacité de l'entreprise en réduisant le temps, les coûts et la complexité opérationnelle.

Quelques exemples: automatisation, nouveaux outils technologiques, procédures opérationnelles optimisées, etc.

4. **Sense of Belonging – “Community Spirit” Award**

Encourage les initiatives qui renforcent l’engagement et le bien-être des collaborateurs, en favorisant l’inclusion et la collaboration.

Quelques exemples: événements sociaux, programmes de mentorat, amélioration des systèmes de communication interne, etc.

5. **Environmental Impact – “Green Innovator” Award**

Récompense les idées contribuant à réduire l’empreinte environnementale de l’entreprise, en soutenant la transition vers des pratiques durables.

Quelques exemples: réduction des déchets, efficacité énergétique, initiatives pour la préservation des ressources, etc.

6. **Strategic Vision Award - “Look beyond” Award**

Encourage les projets innovants à long terme, axés sur l’anticipation des besoins futurs du marché et l’évolution de l’activité.

Quelques exemples: projets à grande échelle impliquant plusieurs domaines d’activité, solutions évolutives et modulables, etc.

7. **Wildcard Wonder – “Up to You!” Award**

Une catégorie ouverte aux idées innovantes qui ne s’inscrivent pas dans les autres domaines, mais qui apportent une réelle valeur à l’entreprise.

Quelques exemples: projets créatifs, solutions originales et inattendues, etc.

4. Conditions de participation

4.1 Qui peut participer

L’initiative Sofidel Innovation Awards est ouverte à tous les collaborateurs du Groupe Sofidel, quel que soit leur rôle, leur localisation ou leur ancienneté.

4.2 Exclusions

Les membres du jury sont exclus de la participation à l’initiative afin de garantir l’impartialité et l’équité du processus d’évaluation.

4.3 Modalités de participation

Les collaborateurs du Groupe Sofidel peuvent participer aux Innovation Awards selon les modalités suivantes:

- participation individuelle ou en équipe: les employés peuvent participer individuellement ou former une équipe composée de jusqu’à 10 membres.
- soumission des propositions: les idées doivent être soumises via la page dédiée officielle: innovationawards.sofidel.com/fr, accessible depuis un ordinateur ou un smartphone. Il est possible de soumettre plusieurs idées.

- soutien des référents de l'initiative: pour faciliter la soumission, les participants peuvent demander l'aide des personnes de référence désignées (décrites plus loin dans le règlement), qui les accompagneront dans le processus.
- période de soumission: les propositions peuvent être envoyées du 28 mai 2025 à 16h00 CET jusqu'au 2 septembre 2025 à 23h59 CET.

5. Processus de soumission des idées

Les soumissions doivent être téléchargées via la page dédiée officielle:
innovationawards.sofidel.com/fr

5.1 Formats acceptés

Les documents peuvent être présentés dans les formats suivants:

- documents : PDF (.pdf), Word (.doc/.docx), PowerPoint (.ppt/.pptx)
- images : JPEG (.jpg/.jpeg), PNG (.png)
- vidéos : MP4 (.mp4), MOV (.mov)

5.2 Directives de soumission

Proposition individuelle: chaque proposition doit être soumise au nom d'un seul participant.

Proposition de groupe: en cas de participation en groupe, les noms de tous les membres doivent être inclus dans la description de la proposition.

Chaque proposition doit inclure:

- **Titre de l'idée:** un nom bref et représentatif du projet.
- **Catégorie:** la catégorie spécifique sous laquelle l'idée est soumise (par exemple, « Health & Safety », « Product Improvement », etc.).
- **Une description claire et concise de l'idée,** expliquant les principaux détails de la proposition de manière compréhensible et mettant en évidence ses réels bénéfices.

Le respect de ces directives sera un critère clé d'évaluation et garantira une évaluation juste et précise par le jury.

5.3 Délais

Les propositions pour les Sofidel Innovation Awards peuvent être soumises du 28 mai 2025 à 16h00 CET jusqu'au 2 septembre 2025 à 23h59 CET.

Les propositions soumises après la date limite ne seront pas prises en compte.

Nous encourageons tous les participants à respecter les délais spécifiés pour assurer une évaluation correcte de leurs idées.

5.4 Critères d'évaluation

Les projets soumis seront anonymisés et évalués selon les critères suivants:

- **Pertinence du Projet – Note de 0 à 5**
Alignement de l'idée avec la catégorie choisie lors du processus de soumission.
- **Originalité – Note de 0 à 5**
Degré d'innovation et aspects pionniers du projet, ainsi que sa capacité à introduire des idées non conventionnelles et à ouvrir de nouveaux horizons dans la catégorie choisie.
- **Complétude et Profondeur – Note de 0 à 5**
Niveau de détail et d'approfondissement de la documentation soumise.
- **Scalabilité – Note de 0 à 5**
Adaptabilité de l'idée proposée à différents contextes d'affaires et son impact potentiel à l'échelle mondiale au sein du Groupe Sofidel.
- **Impact sur l'Entreprise – Note de 0 à 5**
Efficacité du projet à générer un impact significatif sur la culture d'entreprise et les dynamiques internes, tant au niveau local que global.

6. Jury

6.1 Membres du jury

Les gagnants seront sélectionnés exclusivement par le jury, composé de :

- RICCARDO BALDUCCI (Group Sustainability Director)
- ROBERTO BESSO (Chief Supply Chain Officer)
- ELENA BETTI (Risk Management & Compliance Director)
- SIMONE CAPUANO (Executive VP, Operations & Supply Chain USA)
- DEREK DAFOE (Executive VP, Marketing & Sales USA)
- ANGELO DELLA MAGGIORA (Chief Finance Officer)
- SIMONE DONATI (EU/USA Business Improvement & Innovation Director)
- ALBERTO GIOVANNELLI (Chief Purchasing Officer)
- DAVIDE MAINARDI (Chief Technical Officer)
- MARCELLO MARZANO (Executive VP, Corporate Functions & Services USA)
- FABRIZIO PIERACCINI (Corporate Financial & Treasury Director)
- TOMMASO VALENTE (Human Resources, Organisation & Safety Director)
- MASSIMILIANO VANNUCCHI (Chief Operating Officer)

6.2 Référents de l'initiative

Pour soutenir la participation, une liste de représentants a été identifiée pour chaque entreprise, qui serviront de « référents de l'initiative ». La liste des référents est disponible via le lien suivant. [LINK](#).

Les collègues désignés comme référents pour cette initiative apporteront une assistance

pratique aux employés durant le processus de soumission des propositions sur la plateforme dédiée. De plus, ils serviront de point de référence pour toute question ou besoin lié à l'initiative.

7. Prix et reconnaissances

L'initiative Sofidel Innovation Awards comprend un maximum de 7 prix, qui seront attribués à 7 gagnants sélectionnés parmi les employés (individuels ou groupes) des entreprises du Groupe Sofidel ayant participé à l'initiative, selon les procédures et délais définis dans le règlement.

Le jury se réserve le droit d'attribuer des prix aux idées qui se distinguent par leur valeur innovante et leur impact positif sur l'entreprise, à condition qu'elles respectent les critères définis. Les catégories ne recevant pas de propositions méritant d'être récompensées pourraient ne pas avoir de gagnant.

Les décisions du jury sont finales et non sujettes à appel.

7.1 Types de prix

L'initiative offre une gamme de prix et de reconnaissances, qui varient en fonction de si le gagnant est un participant individuel ou un groupe. Elle comprend également des avantages pour tous les participants.

7.1.1 Prix pour tous les participants

- Chaque participant recevra une caisse de produits Sofidel, à récupérer selon les instructions fournies par son entreprise respective.
- Sur demande, participation à une formation en innovation à suivre en ligne dans un délai de 12 mois.
- Gadgets avec logo.

Conformément aux réglementations fiscales en vigueur dans les différents pays, la valeur des prix peut être soumise à une taxation et à des contributions applicables.

7.1.2 Prix pour les gagnants individuels

- Carte Sofidel Innovation Awards : une carte-cadeau Amazon d'une valeur brute de 1.000 € ou son équivalent dans la devise locale, non transférable et à utiliser avant la date d'expiration indiquée sur le bon.

La valeur brute du prix signifie qu'il peut être soumis à une taxation, qui varie en fonction des réglementations fiscales et de sécurité sociale locales.

7.1.3 Prix pour les gagnants en groupe

- Un don de 2.500 € à une organisation choisie par le groupe gagnant, conformément aux directives du Bureau de Communication du Groupe (par exemple, associations caritatives, associations sportives, ou établissements d'enseignement).

7.2 Processus d'attribution

Toutes les soumissions seront évaluées de manière anonyme, selon les critères définis dans ce règlement. Le jury liera les contributions à leurs auteurs respectifs uniquement après l'annonce des gagnants, garantissant ainsi une impartialité totale dans le processus de jugement.

8. Calendrier

8.1 Ouverture et clôture de l'initiative

L'initiative commencera le 28 mai 2025 à 16h00 CET et se terminera le 2 septembre 2025 à 23h59 CET.

8.2 Annonce des gagnants

Les gagnants seront annoncés le 8 octobre 2025.

9. Droits et obligations

Toutes les idées, projets et contributions soumis dans le cadre des Sofidel Innovation Awards deviennent la propriété exclusive du Groupe Sofidel. En participant à l'initiative, l'employé cède irrévocablement et à titre gratuit à Sofidel tous les droits économiques et les droits d'auteur relatifs aux propositions soumises, sous toutes leurs formes et applications, passées et futures, sans limite de temps ni de territoire, conformément aux lois et règlements applicables en matière de propriété intellectuelle.

Sofidel détient donc le droit exclusif d'utiliser, de développer, de modifier, de mettre en œuvre et d'exploiter commercialement les propositions soumises, y compris par l'enregistrement de brevets, de marques ou d'autres droits de propriété intellectuelle, sans aucune obligation de consulter, de reconnaître ou de fournir toute compensation supplémentaire à l'employé, au-delà des prix prévus dans ce règlement. En participant à l'initiative, l'employé accepte pleinement et sans réserve les dispositions ci-dessus.

9.1 Obligations des participants et confidentialité

En participant à l'initiative, le participant garantit que la proposition soumise est originale, que le budget de l'entreprise n'a pas été utilisé et qu'elle ne porte pas atteinte aux droits de tiers, y compris les droits d'auteur, brevets, secrets commerciaux ou autres droits de propriété intellectuelle ou industrielle.

En cas de litiges ou de réclamations par des tiers, l'employé s'engage à indemniser et à dégager Sofidel de toute responsabilité, coût ou dépense découlant de telles réclamations. Les participants s'engagent également à maintenir une stricte confidentialité concernant les propositions soumises et à ne pas les divulguer à des tiers, avant ou après leur soumission, sans l'accord écrit préalable de Sofidel.

Toute violation de cette disposition entraînera l'exclusion de l'initiative et pourra donner lieu à des actions juridiques pour la compensation des dommages subis par Sofidel.

10. Modifications et Confidentialité

L'entreprise se réserve le droit de modifier ou de suspendre le règlement à tout moment, avec une communication préalable aux employés.

Les données personnelles des participants seront traitées conformément aux lois sur la confidentialité applicables, comme détaillé dans l'avis de confidentialité conformément à l'article 13 du Règlement Général sur la Protection des Données. (RGPD)

Le responsable du traitement des données est Sofidel S.p.A., dont le siège social est situé à Via G. Lazzareschi n. 23 – 55016 Porcari (LU), Italie.

Pour toute question relative à la confidentialité, les employés peuvent contacter:

dpo.holding@sofidel.com

11. Contacts

Pour toute question concernant l'initiative, les employés peuvent contacter leur département des ressources humaines local, le département de la communication du groupe, ou les Référents de l'initiative.

